

Charte d'engagement

Agir ensemble pour lutter contre les violences faites aux femmes et pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

«... L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politiques, économiques, sociaux et culturels... ». Extrait de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

«La violation des droits de l'homme la plus honteuse se caractérise sans doute par la violence à l'égard des femmes. Elle ne connaît pas de clivages géographiques, culturels ou sociaux. Tant que des actes violents continueront d'être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour atteindre l'égalité, le développement et la paix.» Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies.

Par la présente charte, les parties signataires affirment leur détermination à décliner une politique globale volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les parties signataires, selon leur domaine de compétence et de responsabilité, s'engagent à mettre en œuvre des mesures exemplaires, concrètes et pérennes dans le cadre de leurs politiques publiques afin de :

- Promouvoir de manière significative l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Sensibiliser à la lutte contre les violences basées sur le genre au sein de leurs propres organisations et ce auprès de leurs pairs, des parties prenantes et du grand public,
- Créer une culture égalitaire au sein de leurs organisations,
- Prévenir toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des filles, des femmes et de leurs enfants,
- Accompagner, toutes les victimes de discrimination, de violence et sanctionner leurs auteurs,
- Renforcer le dialogue et mettre en synergie les collectivités, les partenaires économiques et sociaux, les membres de la société civile, le monde associatif, afin de travailler dans une dynamique de collaboration et de co-construction,
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi d'un plan d'action de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de lutte contre les violences faites aux femmes, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie.

Fait à Nouméa, le

Liste des signataires